

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 17 février 2011

Projet de loi

ouvrant un crédit d'investissement de 1 195 000 F pour l'acquisition de mobilier, d'équipement, de matériel pédagogique et informatique nécessaires à la mise en place, dans le cadre du projet « Avenir de l'Ecole de Commerce », d'un Espace entreprise centralisé

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global de 1 195 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'acquisition de mobilier, d'équipement, de matériel pédagogique et informatique nécessaires à la mise en place, dans le cadre du projet « Avenir de l'Ecole de Commerce », d'un Espace entreprise centralisé.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit est inscrit au budget d'investissement dès 2011 sous la politique publique « A Formation » (rubriques 032302-50610000 et 050800-50620000).

Ce crédit se décompose de la manière suivante :

Mobilier et équipement hors informatique (032302-5061)	596 000 F
Equipement informatiques (0508-5062)	599 000 F
Total	<u>1 195 000 F</u>

² L'exécution budgétaire de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Cadre général

La nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle (NLFPPr), entrée en vigueur en janvier 2004 :

- définit à son article 17 les types de formations initiales et leurs durées,
- indique à son article 16 les contenus, les lieux de formation et leurs responsabilités.

Si les écoles de commerce sont mentionnées comme lieux de formation possible, leur offre actuelle ne correspond plus aux exigences de l'article 17 et n'a donc plus d'assise juridique.

Pour qu'elles puissent continuer à décerner des titres reconnus sur le plan fédéral, elles doivent harmoniser leurs filières de formation avec celles de la formation commerciale de base (FCb) de la voie duale et préparer à l'avenir leurs élèves à l'obtention d'un CFC, avec ou sans maturité professionnelle.

Le projet « Avenir de l'école de commerce » (ci-après Projet AEC) a ainsi pour objectif de réformer les structures et les plans d'études et programmes de l'école de commerce à plein-temps (ci-après « Ecole de commerce ») et de les rendre conformes aux exigences du règlement de la formation commerciale de base de 2003.

Conformément aux directives et au Plan d'étude standard au niveau national édictées, respectivement élaboré par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), l'Ecole de commerce doit intégrer dans son cursus une formation à la pratique professionnelle au sens de l'article 16 de la LFPr. Il s'agit en d'autres termes de faire évoluer l'Ecole de commerce actuelle vers une école de métiers.

Cette évolution de la formation commerciale, déjà amorcée en 2003 avec la « nouvelle formation commerciale de base » (NFCb) de la voie duale est une adaptation indispensable de la formation commerciale à l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication et à ses conséquences directes:

- complexification des processus de travail en entreprise,
- exigences accrues des milieux professionnels.

Les objectifs visés par la réforme sont :

- l'intégration des savoirs théoriques et des savoirs pratiques,
- l'acquisition de l'autonomie;
- le développement de l'aptitude des élèves de l'École de commerce à la pratique d'une profession par l'acquisition de compétences professionnelles, méthodologiques et sociales.

Conformément au Plan d'étude standard de l'OFFT, les modalités de mise en œuvre de cette réforme ambitieuse reposent sur :

- des parties pratiques « intégrées »;
- des stages en entreprise;
- de l'enseignement orienté vers les cas pratiques.

Si ce troisième aspect peut être mené à bien dans le cadre scolaire par une adaptation de l'enseignement à des objectifs plus professionnels, il n'en va pas de même pour les deux premiers qui nécessitent un « lieu » permettant de reproduire le plus fidèlement possible les conditions de travail d'une entreprise de services.

C'est ce lieu de formation à la pratique professionnelle commerciale, cet « Espace Entreprise centralisé » qui représente l'objet de ce projet de loi.

2. L'Espace entreprise centralisé

La réforme de l'École de commerce qui entre en vigueur dès la rentrée 2010 prévoit d'intégrer de la pratique professionnelle dans le cursus à plein temps des écoles de commerce.

Contrairement à un programme scolaire organisé en leçons d'une ou deux périodes, celle-ci ne peut pas faire l'objet d'un « enseignement ».

Dans la partie « pratique professionnelle intégrée » de sa formation, l'élève/apprenti doit acquérir des gestes professionnels, apprendre à maîtriser des situations plus ou moins complexes dans lesquelles il doit mobiliser des ressources personnelles, des connaissances acquises, des savoirs faire et les adapter à des situations de travail concrètes. Il doit par ailleurs mener à terme des processus de travail qu'il doit être en mesure de planifier personnellement ou en collaboration avec d'autres.

Il doit acquérir des compétences professionnelles, méthodologiques et sociales. Il doit se former à un métier.

Ce processus d'apprentissage doit être encadré et accompagné par des formateurs provenant des milieux professionnels et/ou par des enseignants ayant suivi une formation appropriée.

Pour permettre une mise en application de la réforme de l'école de commerce conforme aux exigences des milieux professionnels exprimés et formalisés dans le plan d'étude standard de l'OFFT, il convient, comme c'est le cas dans les autres Centres de Formation Professionnelle, de doter le CFP Commerce d'un « Espace entreprise centralisé » pouvant accueillir dans un même lieu l'ensemble des élèves/apprentis de l'école de commerce.

L'Espace Entreprise Centralisé, doté d'une direction et d'une administration autonome, permettra :

- d'assurer une offre de formation à la pratique professionnelle identique pour tous les élèves/ apprentis de l'école de commerce, indépendamment du bâtiment auquel ils sont affectés;
- de sortir l'élève/apprenti du contexte scolaire pour le placer dans des conditions de travail qui sont celles de l'entreprise;
- de réunir en un seul lieu les compétences en la matière du corps enseignant des différents établissements de l'école de Commerce;
- de favoriser, en un seul lieu et autour d'un même projet de formation, la collaboration entre l'école et les professionnels du domaine commercial;
- de rentabiliser l'investissement des uns et des autres ainsi que celui des infrastructures, en évitant leur dispersion entre plusieurs lieux de formation. En particulier, il permettra aux différents établissements du CFP Commerce de concentrer leurs efforts sur les innovations pédagogiques inhérentes à l'adaptation de l'enseignement scolaire à un enseignement orienté vers les cas pratiques;
- d'offrir un cadre approprié permettant d'organiser en collaboration avec des intervenants extérieurs, les stages prescrits par le plan d'étude standard et qui, en raison des effectifs à Genève de la filière plein temps, ne peuvent être organisés en entreprise.

3. Organisation de cette nouvelle filière de formation professionnelle

L'harmonisation de la formation à plein temps en école avec la voie duale aura pour conséquence une réorganisation du cursus de formation en deux cycles distincts :

1. Le 1^{er} degré qui aura pour objectif l'orientation et l'acquisition des outils spécifiques à la formation commerciale se déroulera en école,
2. Les deux degrés suivants formeront un tout et permettront d'organiser les programmes sur une période de 2 ans. C'est dans ce second cycle qu'interviendra la pratique professionnelle intégrée et que les élèves passeront une partie non négligeable de leur temps dans l'Espace

Entreprise. La grille horaire de la future filière de formation plein temps menant au CFC, ci-après CFC Intégré, prévoit en effet une dotation minimale de 640 heures (de 60 minutes) de pratique professionnelle intégrée sur l'ensemble du cursus, ce qui représente 16 semaines de stage dans l'Espace entreprise réparties entre la 2^e (8 semaines) et la 3^e année (8 semaines).

4. Echancier de mise en œuvre de cette nouvelle filière de formation

La réforme de l'Ecole de commerce est entrée en application à la rentrée 2010. En effet, dès cette date, les directives de l'OFFT sont devenues exécutoires.

Le respect de cette échéance est la condition qu'a fixée la Confédération pour qu'elle continue à reconnaître les titres délivrés par l'Ecole de commerce genevoise et qu'elle poursuive le financement de cette formation.

Les programmes d'enseignement et de formation respectent le nouveau Plan d'étude standard en vigueur à la rentrée 2010.

La pratique professionnelle intégrée, prévue dans le 2^e cycle en 2^e et 3^e année débutera quant à elle dès la rentrée 2011. C'est donc pour cette échéance que l'Espace entreprise centralisé devra être opérationnel.

Les étapes de sa mise en place sont les suivants :

- Année scolaire 2009/2010 : élaboration du concept « Espace Entreprise Centralisé » par le groupe de travail *ad hoc* prévu par l'organigramme du Projet AEC et début de l'élaboration d'un programme de formation à la pratique professionnelle intégrée.
- Année scolaire 2010/2011 :
 - 1^{er} semestre : fin du travail sur le programme de formation,
 - 2^e semestre : mise en place et aménagement de l'Espace entreprise centralisé qui devra être matérialisé d'ici-là et opérationnel pour l'accueil de la première volée d'élèves/apprentis en septembre 2011.

5. Evaluation des besoins liés au « Projet AEC »

En se basant sur :

- les effectifs 2009-2010 des écoles de commerce,
- sur la dotation horaire de la pratique professionnelle,
- la nécessité de travailler en groupes restreints de 14 élèves au maximum dans l'Espace Entreprise,

les besoins en équipements, en bâtiment, en personnel, en biens et en services sont évalués de la manière suivante :

- Besoins en bâtiment : pour l'accueil simultané de 400 élèves/apprentis, le centre doit disposer d'un espace administratif doté d'une direction, d'un secrétariat et d'une assistance technique pour la maintenance du parc informatique.

La surface nécessaire à cet Espace entreprise correspond à environ 2 740 m² répartis de la manière suivante :

Pour la partie pédagogique :

- 21 « espaces/bureaux » de 60 m² environ chacun permettant à 14 élèves/apprentis et à leur formateur d'y travailler dans des conditions qui sont celles d'une entreprise.
- 7 petites salles permettant le travail individuel des apprenti-e-s.
- 1 salle des maîtres-formateurs.
- 1 petite salle pour le travail individuel des maîtres.
- 1 salle de conférence.
- 1 salle polyvalente permettant aux élèves/apprentis de séjourner en dehors des horaires de travail et d'y prendre éventuellement un pic-nic.
- 1 réception.

Pour l'administration :

- 1 bureau de direction.
 - 1 bureau pour l'administration, 2 places de travail.
 - 1 secrétariat-réception pour 4 places de travail, 2 secrétaires et 2 stagiaires ou apprentis.
 - 3 bureaux pour les doyen-ne-s.
 - 1 bureau pour l'administrateur système comprenant une place de travail et un espace pour le matériel.
 - 1 salle de réunion.
 - 1 économat (local borgne) et un local d'archive situé au sous-sol.
- Besoins en équipements pédagogiques et administratifs liés aux surfaces (mobilier scolaires et administratifs) et à la formation (informatique et équipement audiovisuel).

6. Coûts du projet AEC

Coût d'investissement

Les coûts de l'équipement, qui fait l'objet du présent projet de loi et qui est présenté à l'article 1 se monte à 1 195 000 F.

Ces coûts comprennent :

- le mobilier scolaire et administratif (550 000 F).
- les équipements audiovisuels (46 000 F)
- les équipements informatiques (599 000 F).

Coûts de fonctionnement

- Besoins en personnel enseignant : 7,7 ETP répartis sur les rentrées 2011 (4,3 ETP) et 2012 (3,4 ETP). Ce surcoût est lié à la taille des effectifs pour la pratique professionnelle qui est inférieure à celle qui est pratiquée actuellement (14 élèves/apprentis au lieu de 20 actuellement). De plus, il sera nécessaire de doter cet espace en 2012 d'un budget de base pour les remplacements, la confection des horaires ainsi que pour l'animation pédagogique.
- Besoin en postes administratifs: 3,5 postes administratifs (dont 2 sont prévus dès 2011 et 1,5 en 2012) liés à l'encadrement du centre et 1 poste administratif technique pour la maintenance du parc informatique qui sera sollicité en 2012.
- Besoin liés à la formation pratique dès 2012 : 300 000 F pour la rémunération des intervenants professionnels.
- Besoin de fonctionnement dès 2012 : 130 000 F pour les biens et services inhérents à ce type de structure qui accueillera plusieurs centaines d'élèves/apprentis.
- Coûts de location (imputé sur le budget du DCTI) : estimé au maximum à 410 F / m², les 2 740 m² nets d'espace nécessaire coûteront 1 124 000 F par année.

Ce projet de loi a été examiné par le CTI et par la CCA et a reçu leur aval technique. Leurs préavis se trouvent en annexe.

En conclusion, le crédit demandé permettra de mettre en application la réforme de l'Ecole de commerce à plein temps dans le cadre exigé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis technique financier*
- 2) *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- 4) *Préavis du CTI*
- 5) *Préavis de la CCA*
- 6) *Devis estimatif de l'équipement mobile (CFC 9)*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport.
- **Objet** : Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 1 195 000 F pour l'acquisition de mobilier, d'équipement, de matériel pédagogique et informatique nécessaires à la mise en place, dans le cadre du projet "Avenir de l'École de Commerce", d'un Espace Entreprise Centralisé.
- **Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s)** : 032302-50610000 et 050800-50620000
- **Politique(s) publique(s) concernée(s)** : A-Formation
- **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet** :
- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en millions de francs)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	0.44	1.76	2.11	2.11	2.11	2.11	2.11	2.11
Dépenses générales [31]	1.03	1.55	1.55	1.55	1.55	1.55	1.55	1.55
Charges financières [32+33]	0.12	0.20	0.20	0.20	0.20	0.14	0.07	0.07
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestation [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	1.59	3.52	3.87	3.87	3.87	3.80	3.74	3.74
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement (charges - revenus - retour sur investissement)	1.59	3.52	3.87	3.87	3.87	3.80	3.74	3.74

- **Inscription budgétaire et financement** :
- Ce crédit d'investissement est inscrit au budget d'investissement en 2011.
- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2011.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires, à l'exception du montant des investissements. En effet, le montant total inscrit au budget 2011 est de 1 260 000 F alors que le montant total du PL est de 1 195 000 F, suite à un affinage de l'estimation des dépenses avec le CFC 9 définitif.
- **Annexes au projet de loi** : tableaux financiers, fiche technique du CTI, fiche technique de la CCA et devis estimatif de l'équipement mobile (CFC 9).
- **Normes AIMP** : Les règles en matière de procédures AIMP ont été respectées pour ce projet.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le 1.02.2011

Signature du responsable financier : T. Pham

2. Approbation / Avis du département des constructions et technologies de l'information

Genève, le 31.01.2011

Visa du DCTI :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le 31 janvier 2011

Visa du DF :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers transmis le 27 janvier 2011 et ses annexes transmises le 24 janvier 2011.

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 1 195 000 F pour l'acquisition de mobilier, d'équipement, de matériel pédagogique et informatique nécessaires à la mise en place, dans le cadre du projet "Avenir de l'Ecole de Commerce", d'un Espace Entreprise Centralisé

Projet présenté par le DIP

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Investissement brut	1'195'000	0	0	0	0	0	0	1'195'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	1'195'000	0	0	0	0	0	0	1'195'000
Mob., mach., mat. bureau - Mob. de bureau	550'000	0	0	0	0	0	0	550'000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Informatique (Hors CTI) - Corporel 5 ans	46'000	0	0	0	0	0	0	46'000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Informatique (CTI) - Eqpmts spécialisés "Métiers"	599'000	0	0	0	0	0	0	599'000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	117'190	200'023	200'023	200'023	200'023	135'523	71'023	71'023
Intérêts	34'356	34'356	34'356	34'356	34'356	34'356	34'356	34'356
Amortissements	82'833	165'667	165'667	165'667	165'667	101'167	36'667	36'667
								charges financières récurrentes
								71'023

Signature du responsable financier:

Date: 31.01.2011



PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 1 195 000 F pour l'acquisition de mobilier, d'équipement, de matériel pédagogique et informatique nécessaires à la mise en place, dans le cadre du projet "Avenir de l'Ecole de Commerce", d'un Espace Entreprise Centralisé

Projet présenté par le DIP

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	1'587'190	3'517'023	3'867'023	3'867'023	3'867'023	3'802'523	3'738'023	3'738'023
Charges en personnel [30] <small>(augmentation des charges de personnel, formation, etc.)</small>	440'000	1'763'000	2'113'000	2'113'000	2'113'000	2'113'000	2'113'000	2'113'000
Dépenses générales [31] <small>Charges en matériel et véhicule (mobilier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicules, entretien, etc.)</small>	1'030'000	1'554'000	1'554'000	1'554'000	1'554'000	1'554'000	1'554'000	1'554'000
Charges de bâtiment <small>(fluides (eau, électricité, combustibles), condensation, entretien, location, assurances, etc.)</small>	1'030'000	1'124'000	1'124'000	1'124'000	1'124'000	1'124'000	1'124'000	1'124'000
Charges financières [32-33] <small>Intérêts (report tableau) Amortissements (report tableau)</small>	117'190	200'023	200'023	200'023	200'023	135'523	71'023	71'023
Charges particulières [30 à 36] <small>Dotation collective publique (352) Provision (358) (préciser la nature)</small>	34'356	34'356	34'356	34'356	34'356	34'356	34'356	34'356
Octroi de subvention ou de prestations [36] <small>(subvention accordée à des tiers, prestation en nature)</small>	82'833	165'667	165'667	165'667	165'667	101'167	36'667	36'667
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40-41+43-45+46] <small>(augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] <small>(revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Retour sur investissement pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	1'587'190	3'517'023	3'867'023	3'867'023	3'867'023	3'802'523	3'738'023	3'738'023

Remarques :

Signature du responsable financier :

Date : 31.01.2011





République et Canton de Genève
Département des constructions et de technologies de l'information
Centre des technologies de l'information

FICHE TECHNIQUE CTI

Investissement

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 1 195 000 F pour l'acquisition de mobilier, d'équipement, de matériel pédagogique et informatique nécessaires à la mise en place, dans le cadre du projet "Avenir de l'École de Commerce", d'un Espace Entreprise Centralisé, pour la rentrée scolaire 2011.

Préambule

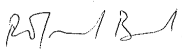
Pour ce qui concerne les technologies de l'information, ce projet d'infrastructure informatique inclus une part de 599 000 F pour l'acquisition de matériel pédagogique, administratif et réseau-téléphonie.

- 1 Système d'information et de communication :
Sans objet.
- 2 Développement :
Sans objet.
- 3 Architecture technique :
Sans objet.
- 4 Organisation de projet :
L'équipement de telles structures se fait sous la responsabilité du DIP (SEM Logistique) et du CTI pour la partie administrative.
- 5 Financement :
Le montant de 599 000 F couvre les acquisitions prévues pour répondre aux besoins, principalement des ordinateurs individuels et des imprimantes selon des configurations spécifiques. Ce montant inclus une somme de 415 000 F pour l'informatique pédagogique, 27 000 F pour l'informatique administrative et de 157 000 F pour le réseau et la téléphonie.
- 6 Évolution et maintenance du système :
Une fois obsolète, le remplacement de ce matériel sera prévu dans le socle du CTI.
- 7 Priorité :
La priorité de ce projet est fixée par le DIP.

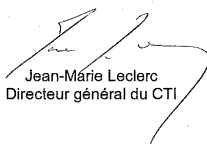
CB

- 8 Formation :
Sans objet.
- 9 Sécurité et éthique :
Sans objet.

En conclusion nous validons sans réserve ce projet de loi.



Roland Bossart
Directeur Pôle Clients du CTI



Jean-Marie Leclerc
Directeur général du CTI

Genève, le 21/01/2011



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

DEPARTEMENT DES FINANCES
Centrale Commune d'Achats (CCA)

FICHE TECHNIQUE CCA
(VALIDATION PROJET
D'INVESTISSEMENT)

Investissement

*Cette fiche technique s'inscrit dans la mesure 26 du premier plan de mesures (P1).
Elle a pour but de valider, sous l'angle technique, le projet d'investissement mentionné ci-dessous. Cette validation ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 1'195'000 F pour financer l'acquisition de mobilier, d'équipement, de matériel pédagogique et informatique nécessaires à la mise en place, dans le cadre du projet "Avenir de l'Ecole de Commerce", d'un Espace Entreprise Centralisé.

2. Planification des acquisitions et coûts

Descriptif	Valeur unitaire TTC
Mobilier	Selon CFC 9
Audiovisuel	Selon CFC 9
Informatique	Selon CFC 9



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

DEPARTEMENT DES FINANCES
Centrale Commune d'Achats (CCA)

3. Procédure Marchés publics

A réaliser

- Soumis à l'AIMP
- Procédure ouverte
 - Procédure sélective

Remarques :

- Procédure de gré à gré
- Procédure sur invitation
- Cas d'exception (motifs :

Remarques :

Réalisé

- Soumis à l'AIMP
- Procédure ouverte : mobilier, projecteur vidéo, postes de travail informatique
 - Procédure sélective
 - Procédure de gré à gré :
 - Procédure sur invitation
 - Cas d'exception (motifs :

Remarques :

4. Chiffrage (estimation)

Le chiffrage de ce projet de loi est réalisé en novembre 2010 sur la base de (catalogue, offre détaillée, métriques) et correspond aux prix actuels du marché.

5. Validation par la CCA

La CCA valide ce projet à hauteur des informations contenues dans la présente fiche technique.

Claire-Anne Wenger
Responsable du service juridique

Alicia Calpe
Directrice de la CCA

Genève, le 19 janvier 2011

Pris connaissance le : 28.01.2010

Signature du responsable financier :

**Espace Entreprise centralisé
Pôle commerce**

**EC Nicolas-Bouvier, CEC André-Chavanne
EC Aimée-Stitelmann, et la future EC de Frontenex**

**Devis estimatif de
l'équipement mobile**

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
Direction de la logistique

Espace Entreprise centralisé

Devis estimatif

Récapitulation Générale

900 MEUBLES / MOBILIER	Frs	550'000.00
941 EQUIPEMENT AUDIOVISUEL	Frs	46'000.00
942 EQUIPEMENT INFORMATIQUE	Frs	599'000.00
<hr/>		
TOTAL GENERAL TTC (TVA 8.0% incluse)	Frs	1'195'000.00

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
Direction de la logistique

Espace Entreprise centralisé

Devis estimatif

900 MEUBLES / MOBILIER

N° F.T.	Désignation	Nbre	Prix unitaire	Total	Total général
1.01	Espaces/bureaux pour 14 élèves + 1 ens.				
	- table 160 x 80/75 cm, revêtement stratifié	14	277.03	3'878.36	
	- chaises hauteur réglable sur roulettes	15	215.80	3'236.99	
	- bureau 1 corps 160 x 80/75 cm	2	1'326.91	2'653.83	
	- armoires 100 x 40/195 cm, verrouillables	6	558.07	3'348.40	
	- table de réunion 160 x 80/75 cm, revêtement stratifié	6	277.03	1'662.16	
	- chaises empilables	15	115.43	1'731.41	
	- portemanteau 8 places	4	170.63	682.53	
	soit pour	21	salles	17'193.68	361'067.29
	1.02	Salle polyvalente			
- table 160 x 80/75 cm, revêtement stratifié		15	277.03	4'155.39	
- chaises empilables		70	115.43	8'079.93	
soit pour		1		12'235.32	12'235.32
1.03	Salle de réunion				
	- table de réunion 160 x 80/75 cm, revêtement stratifié	7	277.03	1'939.18	
	- chaises empilables "visiteurs"	16	242.90	3'886.39	
	- armoires 100 x 40/195 cm, verrouillables	1	558.07	558.07	
	- lampadaire de bureau sur pied	2	480.78	961.56	
	- portemanteau 8 places	2	170.63	341.26	
	soit pour	7		7'686.47	53'805.28
1.04	Salle de conférences				
	- sièges type auditoire système de fixation entr'eux	70	115.43	8'079.93	
	- table de réunion 160 x 80/75 cm, revêtement stratifié	3	277.03	831.08	
	- chaises empilables "visiteurs"	8	242.90	1'943.20	
	- armoires 100 x 40/195 cm, verrouillables	1	558.07	558.07	
soit pour	1		11'412.27	11'412.27	
1.05	Réception (élèves - apprentis)				
	- bureau 1 corps 160 x 80/75 cm	2	1'326.91	2'653.83	
	- chaises hauteur réglable sur roulettes	2	215.80	431.60	
	- armoires 100 x 40/195 cm, verrouillables	1	558.07	558.07	
	soit pour	1		3'643.49	3'643.49

N° F.T.	Désignation	Nbre		Total	Total général
2.01	Salle des maîtres				
	- table de réunion 160 x 80/75 cm, revêtement stratifié	8	277.03	2'216.21	
	- fauteuil	8	699.59	5'596.73	
	- table basse 60 x 60/40cm	2	200.74	401.49	
	- chaises empilables "visiteurs"	16	242.90	3'886.39	
	- armoires 100 x 40/195 cm, verrouillables	5	558.07	2'790.33	
	- portemanteau 8 places	2	170.63	341.26	
	- 10 casiers maîtres	1	5'018.59	5'018.59	
	soit pour	1		20'251.00	20'251.00
	2.02	Salle de travail individuel des maîtres			
- table 120 x 80/75 cm, revêtement stratifié		10	277.03	2'770.26	
- chaises hauteur réglable sur roulettes		10	215.80	2'157.99	
- armoires 100 x 40/195 cm, verrouillables		5	558.07	2'790.33	
soit pour		1		7'718.59	7'718.59
3.01	Bureau de la direction				
	- bureau directeur, avec retour et 1 corps	1	3'312.27	3'312.27	
	- table de réunion 4 places, ronde	1	475.76	475.76	
	- armoires 120 x 40/110 cm	3	933.46	2'800.37	
	- meubles dossiers suspendus 3 tiroirs	1	646.39	646.39	
	- fauteuil hauteur réglable sur roulettes	1	742.75	742.75	
	- chaises empilables "visiteurs"	4	242.90	971.60	
	- portemanteau 8 places	1	170.63	170.63	
	- lampadaire de bureau sur pied	2	480.78	961.56	
	soit pour	1		10'081.34	10'081.34
3.02	Bureau assistant(e) de direction et teneur de comptes				
	- bureau informatique avec retour et 1 corps	2	1'806.69	3'613.38	
	- chaises hauteur réglable sur roulettes	2	461.71	923.42	
	- meubles dossiers suspendus 3 tiroirs	2	802.97	1'605.95	
	- armoires 100 x 40/195 cm, verrouillables	2	558.07	1'116.13	
	- lampadaire de bureau sur pied	2	491.82	983.64	
	- portemanteau 8 places	1	170.63	170.63	
soit pour	1		8'413.16	8'413.16	
3.03	Secrétariat - réception, 4 places, et mopieur				
	- bureau informatique avec retour et 1 corps	4	1'808.70	7'234.80	
	- chaises hauteur réglable sur roulettes	4	422.57	1'690.26	
	- meubles dossiers suspendus 3 tiroirs	2	646.39	1'292.79	
	- armoires 100 x 40/195 cm, verrouillables	2	558.07	1'116.13	
	- lampadaire de bureau sur pied	2	480.78	961.56	
	- portemanteau 8 places	1	170.63	170.63	
	soit pour	1		12'466.17	12'466.17

N° F.T.	Désignation		Nbre	Total	Total général
3.04	Bureau de doyen(ne)				
	- bureau informatique avec retour et 1 corps	1	1'808.70	1'808.70	
	- table de réunion 4 places, ronde	1	475.76	475.76	
	- chaises hauteur réglable sur roulettes	2	422.57	845.13	
	- armoires 100 x 40/195 cm, verrouillables	3	558.07	1'674.20	
	- chaises	6	242.90	1'457.40	
	- lampadaire de bureau sur pied	2	480.78	961.56	
	- portemanteau 8 places	2	170.63	341.26	
	soit pour	1		7'564.01	7'564.01
3.05	Bureau assistant(e) système				
	- bureau informatique avec retour et 1 corps	1	1'808.70	1'808.70	
	- table de réunion 160 x 80/75 cm, revêtement stratifié	1	277.03	277.03	
	- chaises hauteur réglable sur roulettes	1	422.57	422.57	
	- armoires 100 x 40/195 cm, verrouillables	2	558.07	1'116.13	
	- chaises empilables "visiteurs"	4	242.90	971.60	
	- lampadaire de bureau sur pied	1	480.78	480.78	
	- portemanteau 8 places	2	170.63	341.26	
	soit pour	1		5'418.07	5'418.07
3.06	Salle de réunion				
	- table de réunion 160 x 80/75 cm, revêtement stratifié	7	277.03	1'939.18	
	- chaises empilables "visiteurs"	20	242.90	4'857.99	
	- armoires 100 x 40/195 cm, verrouillables	1	558.07	558.07	
	- lampadaire de bureau sur pied	2	480.78	961.56	
	- portemanteau 8 places	2	170.63	341.26	
	soit pour	1		8'658.07	8'658.07
3.07	Economat				
	- éléments de rayonnages (métal) 100 x 30/195 cm avec 5-6 rayons	10	461.71	4'617.10	
	- tables 160 x 80/75 cm	1	277.03	277.03	
	- armoires métalliques 100 x 40/195 cm	2	558.07	1'116.13	
	soit pour	1		6'010.26	6'010.26
3.08	Archives (au sous-sol, locaux déjà équipés de compactus)				
3.09	Bureau Pôle commerce, 2 places (20 m2)				
	- bureau informatique avec retour et 1 corps	2	1'808.70	3'617.40	
	- chaises hauteur réglable sur roulettes	2	422.57	845.13	
	- armoires 100 x 40/195 cm, verrouillables	2	558.07	1'116.13	
	- chaises empilables "visiteurs"	4	242.90	971.60	
	- lampadaire de bureau sur pied	1	480.78	480.78	
	- portemanteau 8 places	1	170.63	170.63	
	soit pour	1		7'201.67	7'201.67

N° F.T.	Désignation	Nbre		Total	Total général
	Autre équipement "général"				
	- table de réunion 160 x 80/75 cm, revêtement stratifié	1	277.03	277.03	
	- chaises empilables "visiteurs"	5	242.90	1'214.50	
	- banque de réception secrétariat composée de 4 éléments 120 x 40/110 cm, à fixer entr'eux, avec rayons sur crémaillère et portes coulissantes	1	9'434.94	9'434.94	
	- Armoire forte ignifuge 90 x 45/195 cm	1	2'639.78	2'639.78	
				13'566.25	13'566.25
	TOTAL MOBILIER TTC (TVA 8.0% incluse)	Frs			549'512.23

ARRONDI à Frs

550'000.00

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
Direction de la logistique

Espace Entreprise centralisé

Devis estimatif

941 EQUIPEMENT AUDIOVISUEL

N° F.T.	Désignation	Nbre	Prix unitaire	Total	Total général
1.01	Espaces/bureaux pour 14 élèves + 1 ens.				
	- Projecteur vidéo	1	960.00	960.00	
	- Support projecteur vidéo à fixer au plafond	1	300.00	300.00	
				1'260.00	
	nombre de salles	21			26'460.00
1.03	Salle de réunion				
3.06	- Lecteur DVD	1	110.00	110.00	
	- Projecteur vidéo	1	960.00	960.00	
	- Support projecteur vidéo à fixer au plafond	1	300.00	300.00	
				1'370.00	
	nombre de salles	8			10'960.00
1.04	Salle de conférences				
	- Rack (mobilier)	1	1'100.00	1'100.00	
	- Amplificateur	1	120.00	120.00	
	- Haut-parleurs de qualité	2	120.00	240.00	
	- Lecteur DVD	1	110.00	110.00	
	- Micro HF	1	190.00	190.00	
	- Projecteur vidéo, modèle pour grande salle	1	7'000.00	7'000.00	
	- Support projecteur vidéo à fixer au plafond	1	300.00	300.00	
				9'060.00	
					9'060.00
	TOTAL EQUIPEMENT AUDIOVISUEL TTC				
	(TVA 8.0% incluse)	Frs			46'480.00

ARRONDI à Frs

46'000.00

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
Direction de la logistique

Espace Entreprise centralisé

Devis estimatif

942 EQUIPEMENT INFORMATIQUE

N° F.T.	Désignation	Nbre	Prix unitaire	Total	Total général
	Informatique pédagogique				
	<u>Répartition des PC pédagogiques</u>				
1.01	21 espaces-bureaux de 14 élèves + 1 ens.	315			
1.03	Salle de réunion	9			
1.04	Salle de conférences	1			
2.02	Salle pour le travail individuel maîtres	10			
	Postes de travail, y.c. écran, clavier, souris				
	Soit, le poste (TVA comprise)	335	860.00	288'100.00	
	Logiciels	335	300.00	100'500.00	
	Imprimantes noir-blanc	22	500.00	11'000.00	
	Scanners	22	300.00	6'600.00	
	Serveurs	1	8'500.00	8'500.00	
					414'700.00
	Informatique administrative				
	<u>Répartition des PC administratifs</u>				
3.01	Direction	1			
3.02	Assistante de direction et teneur de comptes	2			
3.03	Secrétariat - réception, 4 places	4			
3.04	Bureau doyen(ne)	1			
3.05	Bureau assistant système	1			
3.06	Salle de réunion (pour vidéoprojecteur)	1			
3.09	Bureau Pôle commerce (1 doyen(ne) et 1 secrétaire)	2			
	Postes de travail, y.c. écran, clavier, souris				
	Soit, le poste (TVA comprise)	12	860.00	10'320.00	
	Logiciels	12	400.00	4'800.00	
	Imprimantes noir-blanc	2	500.00	1'000.00	
	Scanners	8	300.00	2'400.00	
	Serveurs	1	8'500.00	8'500.00	
					27'020.00
	Equipements actifs				
	(le câblage interne est intégré dans le budget des travaux)	1	110'000.00	110'000.00	
					110'000.00
	Téléphonie				
	Téléphones	135	350.00	47'250.00	
	Fax	1	500.00	500.00	
	(pour mémoire : 1 mopieur couleur sera en location)				47'750.00
	TOTAL EQUIPEMENT INFORMATIQUE	Frs			599'470.00
	(TVA 8.0% incluse)				

ARRONDI à Frs

599'000.00